

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

1. Objectifs et prérogatives

La qualification de Brevet Fédéral de randonnée vise à former des personnes aptes à exercer la fonction d'animateur de randonnées pédestres pouvant se dérouler sur plusieurs jours consécutifs.

L'animateur en randonnée pédestre exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation auprès de tous publics et sur des itinéraires balisés et non balisés. En milieu montagne, sa pratique d'encadrement doit se limiter aux itinéraires balisés et dans le respect de la cotation fédérale.

Il participe au fonctionnement de son association, il prépare, encadre et anime la randonnée. Il fait appliquer et transmet la technique de l'activité, il assure la sécurité du public et des tiers. Il organise son activité dans le respect des préconisations et recommandations fédérales présentées dans le mémento fédéral « Pratiquer, encadrer, organiser ».

2. Activités et compétences

L'animateur prépare, encadre et anime des randonnées en communiquant sur le milieu traversé, dans le respect des règlements. Il garantit les conditions d'une pratique en sécurité. Il est un technicien de la randonnée, il initie et conseille les randonneurs à la pratique de l'activité. Il participe au fonctionnement de son association, notamment dans la construction du projet d'activités.

Pour exercer cette fonction, l'animateur doit avoir les compétences suivantes :

- Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
- Maîtriser les techniques de la randonnée pédestre pour conseiller et transmettre.
- Préparer et organiser une randonnée pédestre.
- Encadrer et animer une randonnée pédestre.
- Connaître et communiquer sur le milieu d'évolution et de pratique.
- Assurer la sécurité du public et des tiers.
- Prendre en compte les contraintes du milieu pour une préparation, une organisation et une animation éco-responsable et respectueuse de l'environnement de son activité.

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Connaître les principes de fonctionnement d'un club affilié à la FFRandonnée.
- D'utiliser les outils nécessaires à la préparation d'une randonnée, dans la limite de ses prérogatives.
- D'animer une randonnée adaptée et diversifiée pour tout public.
- D'encadrer un groupe en toute sécurité.
- De maîtriser les règles générales et les fondamentaux techniques de la randonnée et de pouvoir les expliquer aux pratiquants.
- Construire un itinéraire/utiliser les outils nécessaires à la préparation d'une randonnée respectueuse du milieu.
- Promouvoir, sensibiliser, éduquer son public aux enjeux et problématiques écologiques et environnementales, et l'adoption d'un comportement éco-responsable.

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

3. Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription

- Être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être licencié
- Présenter un certificat de compétences PSC1 ou équivalent de moins de 5 ans
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre*
- Pratiquer la randonnée et maîtriser la lecture de carte et l'orientation pour randonner sur des itinéraires en fournissant une attestation d'auto-évaluation de sa technique selon les critères définis dans cette attestation.
- S'acquitter des frais de formation :
Coût pédagogique (dont formation à distance) hors frais annexes = 475,00 €**

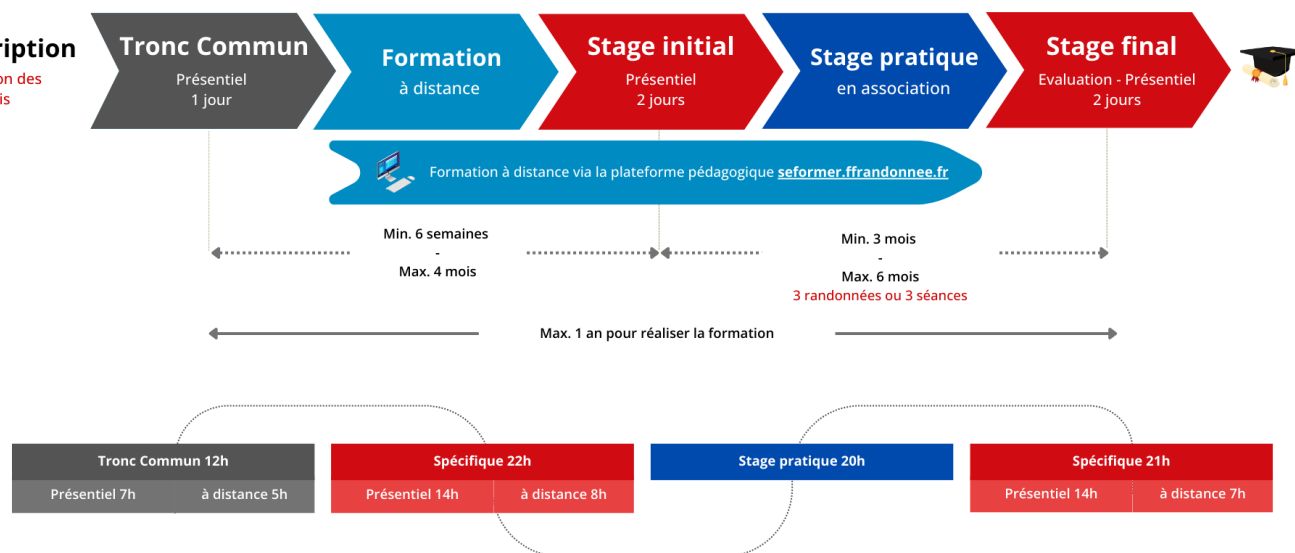
* Certificat médical de moins d'un an, ou moins de 3 ans et accompagné de l'attestation de réponses négatives au questionnaire santé, en cours de validité, à la date de la formation

** Frais annexes variables selon les organisateurs. Le stagiaire devra donc s'acquitter du prix total de la formation, qui comprend le coût pédagogique, ainsi que les frais annexes (restauration et éventuellement hébergement)

4. Organisateur de la formation

Les formations au brevet fédéral d'animateur de randonnée sont organisées par les comités de la FFRandonnée (comités régionaux et/ou comités départementaux par délégation).

5. Organisation pédagogique de la formation et contenus



Le volume horaire total de la formation est de 75 heures dont un stage de mise en situation de 20 heures en club.

Les contenus de formation du Brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre sont les suivants :

5.1. Dans le tronc commun

- ❖ Les compétences de l'animateur et sa formation.
- ❖ L'encadrement, la gestion d'un groupe et l'animation d'une activité
- ❖ Les responsabilités de l'association, de l'animateur, de l'adhérent, les assurances.
- ❖ Les bienfaits de l'activité physique et les besoins du corps en mouvement
- ❖ L'anticipation et la prévention des risques météorologiques
- ❖ La prévention et la conduite face aux incidents ou accidents

Fédération française de la randonnée pédestre - 23 rue Raspail - 94200 Ivry-sur-Seine • Tél. 01 44 89 93 93 • www.ffrandonnee.fr



BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

5.2. Dans la formation spécifique (2x2 jours)

En présentiel (28 heures) :

- ❖ Transmission de certains fondamentaux techniques de la randonnée
- ❖ Technicité de l'équipement randonnée
- ❖ Préparation d'un itinéraire :
Construction d'un itinéraire en fonction de paramètres divers (public, réglementation, cotation fédérale...)
Travail avec cartes et logiciels de cartographie
Construction d'un tableau de marche et du profil de la randonnée
- ❖ Préparation d'une randonnée
- ❖ Logistique de séjours de randonnée
- ❖ Techniques de conduite d'une randonnée et gestion de groupe
- ❖ Gestion de la sécurité d'un groupe
- ❖ Gestion d'un incident / accident
- ❖ Respect de l'environnement et comportement éco-responsable : intégration dans toutes les activités de l'animateur

En formation à distance (15 heures) :

- ❖ Analyser un itinéraire et produire un tableau de marche et un profil.
- ❖ La cotation fédérale : apprendre à coter l'itinéraire choisi. Pourquoi ? Comment ?
- ❖ Les étapes et les critères de préparation d'une randonnée
- ❖ L'équipement du randonneur : les chaussures, les vêtements, le sac à dos, les bâtons, ... : connaître et conseiller
- ❖ Le code de la route pour les piétons : connaître et faire appliquer
- ❖ Anatomie / Physiologie / Effort de la pratique
- ❖ La charte du randonneur : la connaître et la faire appliquer
- ❖ Gestion et conduite du groupe - Adaptation (Avant-Pendant-Après)
Les fondamentaux et Approfondissement

6. Modalités pédagogiques

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur
- Présentations et démonstrations par les formateurs
- Mises en situation lors des stages en présentiel
- Mises en situation pratique dans l'association lors de la période inter stage

7. Le stage de mise en situation

L'objectif de ce stage pratique est d'acquérir de l'expérience. Il se déroule dans une période inter stage minimum de 3 mois et maximum 6 mois, durant laquelle le candidat exerce en autonomie comme animateur stagiaire pendant 20 heures qui peuvent comprendre la préparation, l'encadrement, l'animation et l'analyse.

Le stagiaire peut avoir un ou plusieurs **tuteurs** durant ce stage pratique. Le tuteur est présent sur quelques séances et est disponible pour répondre aux sollicitations du stagiaire et le conseiller. Le tuteur peut être tout titulaire d'un brevet fédéral ou d'une qualification hors fédérale dans la spécialité ou un animateur (non breveté) confirmé. Si le stagiaire n'a pas de tuteur potentiel dans son club, il doit en trouver un dans les associations voisines.

Le stagiaire fait l'analyse de ce stage dans un **rapport de stage qui porte sur 3 randonnées** à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Ce rapport sert de support pour l'évaluation au cours d'un entretien ou d'un temps de restitution en groupe. Ce rapport n'est ni signé, ni visé par le tuteur.

Une convention, signée entre le stagiaire, l'association et l'organisateur de la formation est préconisée.

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

8. Modalités d'évaluation

Le stagiaire est évalué au cours de deux épreuves :

- Epreuve 1 : Préparation et conduite d'une randonnée
- Epreuve 2 : Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe défini par la CRF)

Ces séquences permettent d'évaluer sa capacité à :

1. Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
2. Maîtriser les techniques de la randonnée pédestre pour conseiller et transmettre.
3. Préparer et organiser une randonnée pédestre
4. Encadrer et animer une randonnée pédestre
5. Connaître et communiquer sur le milieu d'évolution et de pratique.
6. Assurer la sécurité du public et des tiers

Epreuve 1

Le stagiaire est évalué au cours d'une préparation et la conduite d'une randonnée. Cette épreuve se déroule en centre de formation lors du stage final. L'évaluation se fait en 2 temps :

- 1) **Préparation** d'un itinéraire à partir de consignes (départ/arrivée, distance...)
Chaque candidat dispose de 2 heures de préparation et a à disposition un ordinateur connecté à Internet.

Résultats attendus :

- L'itinéraire sur une carte papier
- Le tableau de marche
- Le report de la trace sur un GPS ou un smartphone
- Le profil de la randonnée

2) **Conduite de la randonnée**

Chaque stagiaire anime 30 à 45 minutes de la randonnée qu'il a préparée en intégralité.

Les tronçons sont soit tirés au sort, soit choisis par les formateurs (au choix de l'équipe pédagogique). Ces séquences sont évaluées par les formateurs au travers d'une **grille d'évaluation commune** à la préparation et à la conduite de la randonnée évaluative.

Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale.

Pour chaque épreuve, les 5 blocs de compétence doivent être acquis pour valider l'épreuve.

Epreuve 2

Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe, au choix de la CRF). Cette épreuve se déroule en centre de formation lors du stage final.

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Le compte-rendu du stage pratique est rédigé à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Il doit être déposé sur la plateforme de formation à distance **10 jours avant le début du stage final**. Le rapport de stage présente la description et l'analyse de **3 randonnées menées** lors du stage pratique.

Le compte-rendu, à partir du rapport de stage, se fait au cours d'un entretien individuel ou d'une restitution collective.

Dans tous les cas, le stagiaire dispose **d'une durée de 10 à 15 minutes maximum pour sa présentation**.

- **Dans le cas de l'entretien individuel**, le stagiaire présente ses randonnées menées pendant le stage pratique à partir de son compte-rendu de stage puis échange avec le jury et répond aux questions qui lui sont posées.
- **Dans le cas de la restitution collective**, le stagiaire présente sa randonnée à partir de son compte-rendu de stage aux autres stagiaires de son groupe et aux formateurs. Les autres stagiaires posent des questions et interagissent avec le stagiaire. Le formateur évalue la présentation de ce dernier.

Cette séquence est évaluée par les formateurs au travers d'une **grille d'évaluation**. Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale. Pour chaque épreuve, les 5 blocs de compétences doivent être acquis pour valider l'épreuve.

Epreuve de rattrapage

En cas d'échec, le candidat devra, à nouveau, se présenter pour repasser dans des conditions équivalentes la ou les épreuves à laquelle ou auxquelles il a échoué.

Au préalable, le responsable du stage proposera au stagiaire un rattrapage suivant les modalités les mieux adaptées à la situation et avec un accompagnement spécifique, dans un délai qui ne dépassera pas la fin de la saison sportive suivante.

9. Conditions de délivrance de la qualification

Le brevet fédéral d'animateur de randonnée est délivré si le candidat a suivi l'ensemble des modules en formation à distance et en présentiel, et s'il a réussi les épreuves d'évaluation. **Le stagiaire doit obtenir un avis favorable aux deux épreuves pour obtenir le brevet fédéral d'animateur de randonnée.**

10. Information sur l'obtention de la qualification par allègement de formation

Le Brevet fédéral d'animateur de randonnée est accessible par la demande d'allègement de formation.

[>> Procédure d'allègement](#)

11. Après le Brevet Fédéral ?

Le titulaire du brevet fédéral d'animateur de randonnée peut poursuivre vers :

- Les stages Technique pour s'orienter vers d'autres techniques
- La formation Santé
- La formation animateur raquettes nordiques
- Les spécialisations animateur montagne été et animateur montagne alpine hivernale.
- Les formations professionnelles CQP ALS option ARPO.

Son tronc commun reste acquis pour une durée de **3 années** pour s'orienter vers d'autres brevets.